



# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2008

## **BioAlliance Pharma**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 224 208,50 euros  
Siège social 49, boulevard du général Martial Valin – 75015 Paris  
410 910 095 R.C.S. Paris

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE.....</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du périmètre de consolidation .....	3
1.2. Description des évènements importants et de l'activité de BioAlliance Pharma et de ses filiales pendant le semestre écoulé .....	3
1.3. Incidence sur la situation financière et les résultats : Commentaires sur les données chiffrées .....	8
1.4. Principaux risques et incertitudes concernant le prochain semestre .....	10
1.5. Evolution prévisible de la situation du groupe et perspectives d'avenir.....	10
1.6. Principales transactions entre parties liées.....	11
<b>CHAPITRE 2. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008.....</b>	<b>12</b>
2.1. Bilan consolidé.....	12
2.2. Compte de résultat consolidé .....	13
2.3. tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	14
2.4. tableau de flux de trésorerie nette consolidé.....	15
<b>CHAPITRE 3. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 30 JUIN 2008..</b>	<b>16</b>
<b>CHAPITRE 4. DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....</b>	<b>39</b>
<b>CHAPITRE 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2008 .....</b>	<b>40</b>

## CHAPITRE 1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux articles 222-4 à 222-6 du Règlement Général AMF ainsi qu'aux dispositions des articles L 232-7, al 3 et R 232-13 du Code de commerce.

**Au cours du premier semestre 2008, BioAlliance Pharma a poursuivi son plan opérationnel sur des marchés de niche focalisés en oncologie et en infectiologie.** La Société s'appuie aujourd'hui sur des produits innovants et des atouts concrets :

- 4 produits au stade clinique au sein d'un portefeuille de 9 programmes, conçu avec des risques indépendants ;
- Un premier produit, Loramyc®, présent sur le marché dans 4 pays européens (6 AMM obtenues) ; des contrats signés pour Loramyc® en 2007 - 2008 représentant un montant potentiel total de 83 M€ plus des redevances significatives
- Une internationalisation qui se poursuit aux Etats-Unis (essai pivot US du Loramyc® positif) et en Asie ;
- Des alliances stratégiques permettant l'entrée de produits complémentaires concernant le même type de malades dans les opérations en Europe.

La Société poursuit sa stratégie de croissance sur le marché: viser plusieurs produits sur le marché de l'oncologie et des soins de supports en Europe en 2012

### 1.1. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BioAlliance Pharma a préparé, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, des états financiers semestriels consolidés conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers correspondent à la consolidation des comptes des sociétés suivantes :

- BioAlliance Pharma, S.A., société mère du Groupe ;
- Laboratoires BioAlliance Pharma, société par actions simplifiée, détenue à 100% par la société BioAlliance Pharma. Laboratoires BioAlliance Pharma est consolidée en intégration globale depuis l'exercice 2006 ;
- SpeBio BV, société de droit néerlandais établie à Amsterdam, Pays-Bas, détenue à 50% conjointement avec la société Sphepharm BV. SpeBio a été constituée le 31 mai 2007 et est consolidée en intégration proportionnelle depuis 2007 ;
- BioAlliance Pharma Switzerland, société de droit helvétique établie à Genève, Suisse, détenue à 100% par la société BioAlliance Pharma. BioAlliance Pharma Switzerland est consolidée en intégration globale pour la première fois en juin 2008.

### 1.2. DESCRIPTION DES EVENEMENTS IMPORTANTS ET DE L'ACTIVITE DE BIOALLIANCE PHARMA ET DE SES FILIALES PENDANT LE SEMESTRE ECOULE

Les évènements clés du premier semestre 2008 sont les suivants :

#### 1. Activité commerciale en France et en Europe

- Loramyc® en France :

La Société estime que le lancement auprès des spécialistes essentiellement hospitaliers se déroule de façon tout à fait conforme aux prévisions fondées sur les études de marché et sur les lancements de référence pour les spécialités de soins de support (*supportive care*). Au 30 juin 2008, plus de 8000 patients ont ainsi reçu une prescription de Loramyc®, l'ambition en France étant de doubler ce

nombre de patients à fin décembre 2008. Les cliniciens et les patients accueillent très favorablement cette innovation conçue pour une efficacité ciblée dans la candidose oropharyngée du patient immunodéprimé.

La Société a constaté auprès du corps médical que la candidose était parfois sous exprimée par le patient, alors que cette pathologie orale gêne pourtant considérablement la vie et l'alimentation du malade.

Pour mieux faire connaître la candidose, la Société, consciente du leadership qu'elle peut assurer dans cette pathologie, a mis en place, avec un conseil scientifique, une étude épidémiologique appelée « candidoscope ». L'étude a été réalisée sur plus de 2000 patients observés pendant un mois dans 35 centres spécialisés en cancérologie. Cette étude en cours d'analyse est très riche d'informations sur les facteurs de risques des candidoses et des mucites. La recherche systématique de cette pathologie est nécessaire car elle peut compromettre à elle seule le suivi des traitements anticancéreux et obérer l'avenir. Ce travail donnera lieu à des publications scientifiques dans les mois à venir.

Lors du deuxième semestre, la Société prévoit d'intensifier ses actions auprès des spécialistes pour le dépistage systématique et le traitement par Loramyc® dédié à la mycose buccale du patient immunodéprimé.

Le marché global de la candidose oropharyngée a été estimé (IMS Health étude ad hoc réestimée en 2007) sur l'ensemble des 7 pays industrialisés à 330M€ Le marché européen représente 30% du total et la France représente 20% du marché Européen.

- Loramyc® en Europe :

Au cours du premier semestre 2008, BioAlliance Pharma a obtenu l'Autorisation de Mise sur le Marché pour le Loramyc® en Angleterre et au Danemark en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg.

Les équipes de la filiale européenne SpeBio BV (Joint –Venture ou coentreprise avec la société Spepharm) ont pu préparer le lancement européen en Angleterre, en Allemagne et au Danemark et mettre en place l'organisation médicale marketing et commerciale dédiée au Loramyc®, en étroite coordination avec BioAlliance et SpePharm. Par ailleurs, les autorisations nécessaires en matière de remboursement ont été obtenues dans ces trois pays, avec des prix de vente fabricant allant de 56€ à 70€ en fonction des pays. La Société a depuis annoncé, début juillet, le lancement dans ces trois pays.

En ce qui concerne les autres pays européens (Pays du Nord, Benelux, Pays Bas, Italie et Espagne), le travail sur le dossier prix/remboursement se poursuit activement en relation avec les autorités compétentes.

## **2. Accords et licences internationales pour Loramyc®**

Un accord de licence a été signé le 30 mars 2008 avec la société Handok (spécialisée en oncologie) pour la Corée, Singapour, la Malaisie et Taiwan. Cet accord représente un montant total potentiel de 12 millions de dollars, dont 1,5 reçu à la signature, plus des redevances significatives. La Société a poursuivi sa politique de licence en Asie et a choisi la société Novamed Pharmaceuticals pour la Chine. Cette société possède également un réseau commercial spécialisé en cancérologie. Le partenariat de BioAlliance avec NovaMed va faciliter l'entrée du Loramyc™ en Chine, marché émergent très dynamique. L'accord signé le 23 juin 2008 pourra potentiellement générer 4,5 millions de dollars, constitués d'un paiement à la signature d'un million de dollars reçu début juillet suivi de paiements d'étapes. Des redevances élevées en relation avec le stade d'avancement du produit sont également fixées.

## **3. Portefeuille de produits en développement**

- Dossier d'enregistrement du Loramyc™ en cours de préparation pour les Etats-Unis :

La Société a annoncé en avril 2008 les résultats préliminaires positifs de l'étude pivot de phase III américaine pour le Loramyc™ (miconazole Lauriad®).

La Société poursuit activement la préparation des rapports finaux destinés au dossier d'enregistrement aux Etats-Unis, dossier qui nécessite une synthèse complète de l'ensemble des données précliniques, cliniques et pharmaceutiques recueillies en Europe et aux Etats-Unis. La Société prévoit un dépôt en fin d'année 2008, sous réserve d'exigences supplémentaires de la part des agences réglementaires. La société PAR Pharmaceutical, qui a les droits de commercialisation du Loramyc® aux Etats-Unis, est en relation étroite avec BioAlliance sur ce dossier.

- Essai aciclovir Lauriad® de phase III dans l'herpès labial récurrent :

La Société poursuit comme prévu le recrutement des patients de l'essai international en phase III.

L'évaluation se fera versus placebo, le critère d'évaluation principal est la mesure de la cicatrisation des lésions.

Le dépôt européen est prévu en 2009 sous réserve d'exigences supplémentaires des agences d'enregistrement. Un programme supplémentaire de pharmacologie sera proposé à la FDA fin 2008 pour préparer un enregistrement aux USA, à nouveau sous réserve d'exigences supplémentaires de la part des agences réglementaires.

- Essai doxorubicine Transdrug® de phase II/III dans le cancer primitif du foie :

La Société a poursuivi dans le semestre le recrutement des patients dans son essai international de phase II. Comme prévu dans le protocole, des Comités indépendants de sécurité (Drug Safety Monitoring Board) et de pilotage (Steering Committee) ont suivi en continu le déroulement de cet essai.

Postérieurement à la fin de la période, le 16 juillet, la Société a annoncé la suspension de cet essai en phase II, car ces comités ont constaté, au vu de résultats préliminaires, un bénéfice clinique mais des intolérances pulmonaires aiguës en fréquence et en gravité plus élevées qu'attendues. Ils ont recommandé la suspension de l'essai compte tenu de l'incidence de ce type d'effet. Cette suspension n'a engendré aucun coût supplémentaire et il n'y a pas d'impact comptable au 30 juin 2008.

La recherche de facteurs prédictifs de la survenue de ces atteintes respiratoires aiguës est en cours. Les comités indépendants de pilotage et de sécurité évalueront soigneusement les résultats de cette recherche destinée à essayer de prédire ces événements, de les prévenir ou d'en limiter les conséquences médicales.

- Autres développements prometteurs en cours :

BioAlliance Pharma prévoit d'accélérer le passage en clinique de produits issus de son portefeuille.

Les candidats à l'étude sont :

- ✓ l'AMEP™, produit de biothérapie destiné au mélanome invasif. Des résultats permettant une administration par voie générale intramusculaire ont été présentés en mai dernier ;
- ✓ l'irinotecan Transdrug® conçu pour une voie d'administration orale originale dans le cancer colorectal ;
- ✓ le fentanyl Lauriad® prévu dans la douleur chronique sévère.

D'autres applications thérapeutiques concernant le comprimé gingival mucoadhésif peuvent également être accélérées dans de nouvelles indications, notamment dans l'inflammation liée à la mucite. Ce choix se fera en fin d'année 2008.

La Société poursuit activement le développement des programmes Nouvelles Entités : anticancéreux innovants issus du programme zyxine (réversion phénotypique) et le programme anti-intégrases.

Au total, la Société dispose d'un portefeuille de 9 programmes innovants dont 4 produits sont au stade clinique. Tous comportent des risques mais ces risques sont indépendants.

#### **4. Alliances stratégiques pour une entrée de produits en Licence pour l'Europe**

La force commerciale spécialisée se mettant en place en Europe, la Société a poursuivi son programme de recherche de produits complémentaires en licence pour l'Europe.

En mai 2008, la Société a complété son portefeuille de produits avec la prise de licence pour l'Europe de l'ondansétron OS (Oral Spray) de la société NovaDel Pharma Inc. (Amex : NVD) pour un montant de 3 millions de dollars (1,9 millions d'euros) à la signature. NovaDel pourra recevoir 5 millions de dollars lors de l'enregistrement puis, par la suite, des paiements d'étape allant jusqu'à 19 millions de dollars liés aux ventes du produit, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires net du produit.

L'ondansétron, chef de file des produits antiémétiques antagonistes 5-HT<sub>3</sub>, est indiqué dans la prévention des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie, la radiothérapie et la chirurgie, sous forme de comprimé ou par voie intraveineuse. Ce principe actif pourrait être le premier antiémétique disponible en Europe sous la forme d'une solution innovante pour pulvérisation buccale, sous réserve du développement et d'une approbation par les agences d'enregistrement. Ce serait une alternative thérapeutique particulièrement pertinente pour améliorer la qualité de vie des patients souffrant de nausées et vomissements sévères. En Europe, les traitements antiémétiques représentent la part la plus importante des soins de support en oncologie et l'ondansétron est le produit le plus utilisé dans cette classe.

Strativa, la branche spécialisée de Par Pharmaceutical, est co-responsable avec NovaDel du développement clinique du produit aux Etats-Unis et a initié, au deuxième trimestre 2008, les études de bioéquivalence chez l'homme vis-à-vis du comprimé d'ondansétron. BioAlliance Pharma utilisera leur dossier d'enregistrement américain pour l'enregistrement du produit en Europe. La Société espère soumettre le dossier d'enregistrement du candidat médicament pour l'Europe en 2009-2010.

Ce produit s'intègre parfaitement dans la stratégie de BioAlliance, qui vise à renforcer sa présence dans les soins de support pour les patients en oncologie. Il est en effet essentiel, dans ce domaine, d'avoir à disposition différentes voies d'administration innovantes pour satisfaire au mieux les besoins croissants des patients.

Dans cette perspective, postérieurement à la fin de la période, la Société a annoncé le 4 août la prise de licence pour l'Europe de la formulation film fin d'ondansétron (ondansétron RapidFilm<sup>TM</sup>) de la société APR/Labtec. La licence accordée à BioAlliance représente 1 million d'euros à la signature, 1,25 million d'euros à l'enregistrement et un maximum de 3,75 millions d'euros de paiements d'étape en fonction des ventes, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires net du produit.

En Europe, les traitements antiémétiques représentent la part la plus importante des soins de support en oncologie, avec en 2007 des ventes annuelles de plus de 400 millions d'euros dans les cinq plus grands marchés (IMS Midas 2007). L'ondansétron a été le produit leader de sa catégorie au cours de l'année 2007, avec une croissance de 19% en unités en Europe, et avec environ 800 000 prescriptions (chiffre calculé d'après les données médicales d'IMS Midas Medical data 2007).

#### **5. Gouvernance**

A l'occasion de son assemblée générale annuelle le 29 avril 2008, BioAlliance Pharma a renforcé son Conseil de Surveillance qui comporte désormais six membres indépendants issus de l'industrie pharmaceutique et du secteur financier :

##### Jean-Marie Zacharie, Président du Conseil de Surveillance

67 ans - Il était jusqu'en 2006 Président de la filiale MSD-Chibret France et Vice Président Europe de 2001 à 2006. Il a précédemment dirigé différentes filiales de Merck MSD à l'international, en Espagne et en Amérique du Sud. Il a eu une expérience antérieure au sein de Sandoz où il a été Directeur Général de la filiale Belge et Vice Président de la zone Moyen Orient-Afrique. Il a démarré sa carrière au marketing au sein de Sandoz Japon.

Jean-Marie Zacharie est diplômé de HEC 1964, INSEAD 1965, Senior Management Program Columbia 1980 et Senior Executive Program Stanford 1990.

François Sarkozy, Vice Président

48 ans - Dirigeant du cabinet AEC Partners qu'il a intégré en 2001 en tant qu'associé.

De 1990 à 2000, il a été successivement Directeur Médical France pour Aventis Pharma et Directeur Médical et Pharmaceutique France pour Hoechst Marion, après avoir été Directeur du Développement International de Roussel-Uclaf.

De 1983 à 1990, assistant à l'AP-HP où il a réalisé son internat en pédiatrie.

Le Dr François Sarkozy possède aussi un MBA de l'INSEAD.

Christophe de Backer

46 ans - Directeur Général Délégué de HSBC France depuis septembre 2007.

Il a commencé sa carrière chez Oddo au poste de responsable de la vente institutionnelle sur actions françaises. Recruté par le CCF en 1991, il devient, en 1998, Président-Directeur Général de CCF Securities et 3 ans plus tard, Directeur Général adjoint de la Banque Patrimoniale du CCF, et prend simultanément la présidence de HSBC CCF Asset Management Holdings. En 2005, il est nommé Président du Directoire de HSBC Private Bank France.

Christophe de Backer est diplômé de l'ISG 1986.

Georges Hibon

70 ans - Il bénéficie de 35 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique en particulier chez Merck où il a passé 18 ans aux Affaires Européennes et à l'International, puis pendant 8 ans chez Pasteur Mérieux Connaught (aujourd'hui Sanofi Pasteur) qu'il a quitté en 1998 en qualité de Président-Directeur Général pour l'Amérique du Nord.

Georges Hibon est administrateur des sociétés CEREP depuis 2000 et Biomérieux depuis 2004, administrateur et chairman de la société Shanta Biotechnics, Hyderabad, Inde, depuis 2006 et chairman de la société ABL (Advanced Bioscience Laboratories), Washington, USA.

Georges Hibon est diplômé de HEC.

Gilles Marrache

40 ans - Depuis janvier 2006 Président d'Amgen France et Vice Président d'Amgen Inc., société créée en 1980 et actuel leader mondial des biotechnologies. Il dirigeait auparavant la filiale Belgique et Luxembourg. En 2002, il avait rejoint Amgen pour prendre la tête de la division oncologie en France. Antérieurement, il a exercé différentes fonctions chez Novartis, dans la division oncologie où il a eu l'opportunité de lancer le Glivec et le Zometa, et a assuré précédemment les fonctions de Directeur des Services Marketing et de Directeur Commercial. Il a commencé sa carrière chez le répartiteur pharmaceutique CERP.

Gilles Marrache est docteur en pharmacie et titulaire d'un 3<sup>ème</sup> cycle de l'ISC Paris.

Philippe Taranto

46 ans - Directeur associé depuis janvier 2006 dans le fonds d'investissement NI Partners (Groupe Natixis Private Equity). De 1987 à 2005, Directeur de participation chez Paribas Affaires Industrielles, puis Directeur associé chez PAI Partners, en charge des investissements dans les secteurs Santé et Chimie (opérations telles que Unilabs, Effik, Hexagone Hospitalisations, Jouan, Ipsen Beaufour, Ceva Santé animale). Il a démarré sa carrière chez Paribas, Département Bancaire, comme analyste financier.

Philippe Taranto est diplômé de HEC 1984, et diplômé de la SFAF 1987.

### **1.3. INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES**

#### **Trésorerie disponible**

La trésorerie disponible au 30 juin 2008 s'élève à 43,9 millions d'euros contre 56,3 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette diminution de 12,4 millions d'euros provient essentiellement des investissements en R&D, en particulier des études cliniques de Phase III menées par la Société sur ses trois produits les plus avancés, ainsi que des efforts promotionnels liés au lancement du Loramyc® sur le marché français. Au cours de la période BioAlliance a payé à NovaDel Pharma Inc. un montant de 1,9 million d'euros relatif aux droits de commercialisation de l'ondansetron Oral Spray pour l'Europe.

BioAlliance souhaite, en 2009-2010, renforcer son activité de concession de licence («licensing out») afin de générer des revenus. La société poursuivra sa politique de licence sur ses produits les plus avancés, Loramyc® et aciclovir Lauriad®, ainsi que sur ses programmes en phase initiale de développement, les candidats étant en particulier irinotecan Transdrug® par voie orale dans le cancer colorectal et le programme anti-intégrases dans le domaine du HIV.

#### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires pour la période s'élève à 4.896 milliers d'euros.

Il correspond pour l'essentiel à la comptabilisation des paiements reçus dans le cadre des accords de licence du Loramyc® pour un montant de 4.500 milliers d'euros qui se décomposent comme suit :

- Des redevances provenant de la filiale européenne SpeBio à hauteur de 2.325 milliers d'euros. Cette somme correspond à une quote-part du paiement à la signature de 3 millions d'euros, étalé sur 10 ans, ainsi qu'à la totalité des paiements, soit 4.5 millions d'euros, dus sur le premier semestre 2008 en conséquence de l'obtention des AMM de Loramyc® en Allemagne et au Royaume-Uni, l'ensemble de ces montants étant pris en compte à hauteur de 50% du fait de la consolidation de SpeBio par intégration proportionnelle ;
- Des redevances reçues de la société Par Pharmaceuticals, détentrice des droits de commercialisation de Loramyc™ aux Etats-Unis, pour un montant de 2.070 milliers d'euros, cette somme correspondant à l'étalement sur 30 mois du montant reçu à la signature en 2007. La durée d'étalement choisie initialement par la société était de 24 mois et le changement d'estimation effectué sur le premier semestre 2008 a été confirmé par la réunion intervenue avec la FDA au cours du mois d'août 2008, qui a permis de valider le déroulement de la procédure d'enregistrement de Loramyc® aux Etats-Unis. Cette réunion s'est déroulée très favorablement et permet, comme prévu, de confirmer un enregistrement du produit sur ce territoire fin 2009.
- 105 milliers d'euros provenant de la société coréenne Handok Pharmaceuticals, correspondant à l'étalement sur 27 mois du montant reçu à la signature du contrat de licence en Corée, Singapour, Malaisie et Taiwan.

Les ventes de Loramyc® en France sur la période se montent à 330 milliers d'euros.

#### **Charges de personnel**

Les Salaires, traitements et charges sociales sont passés de 3.673 milliers d'euros au premier semestre 2007 à 4.378 milliers d'euros au premier semestre 2008, soit une augmentation de 705 milliers d'euros due à la croissance des effectifs, la Société ayant renforcé sur l'année 2007 et le premier semestre 2008 l'ensemble de ses équipes.

**Charges externes**

Les charges externes s'élevèrent à 9.278 milliers d'euros au 30 juin 2008 contre 6.749 milliers d'euros au 30 juin 2007, soit une augmentation de 2.529 milliers d'euros. Cette évolution reflète l'augmentation prévue des coûts de R&D qui ont représenté 6.239 milliers d'euros pour le premier semestre 2008. Ils correspondent aux dépenses liées aux trois programmes d'essais cliniques de Phase III (Loramyc® aux Etats-Unis, aciclovir Lauriad® dans l'herpès labial et doxorubicine Transdrug® dans le cancer primitif du foie) ainsi qu'aux travaux sur les nouveaux produits développés en interne. La Société a par ailleurs maintenu ses efforts promotionnels liés au lancement de Loramyc® en France.

**Impôts, taxes et versements assimilés**

Ces dépenses se sont élevées à 315 milliers d'euros au premier semestre 2008 contre 94 milliers d'euros au premier semestre 2007. Elles comprennent essentiellement de la TVA non déductible, des taxes foncières et des taxes sur les salaires, ainsi qu'une retenue à la source dans le cadre d'un des accords de licence signés par la Société.

**Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements ont augmenté, passant de 76 milliers d'euros au premier semestre 2007 à 189 milliers d'euros au premier semestre 2008. Cette variation provient des aménagements des locaux et laboratoires situés au sein du nouveau siège européen de la Société.

**Dotations aux provisions**

Les dotations aux provisions sont une reprise nette de 178 milliers d'euros au 30 juin 2008 contre une dotation nette de 205 milliers d'euros au premier semestre 2007. Ces montants correspondent essentiellement à des provisions pour litiges avec d'anciens salariés ou des fournisseurs.

**Autres produits et charges d'exploitation**

Les postes autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation représentent un produit net de 240 milliers d'euros au 30 juin 2008, contre un produit net de 1.463 milliers d'euros au 30 juin 2007. Ces postes incluent une charge de 1.926 milliers d'euros correspondant à l'acquisition des droits de l'ondansetron Oral Spray. Par ailleurs, un produit de 2.250 milliers d'euros représentant l'écart entre la valeur des titres SpeBio détenus par BioAlliance Pharma et la quote-part du Groupe dans la situation nette de SpeBio a été comptabilisé. Cette différence provient de l'augmentation de capital de SpeBio réservée à SpePharm par laquelle cette société a versé un montant complémentaire de 4,5 millions d'euros sur le semestre comptabilisé en prime d'émission.

**Résultat financier**

Le résultat financier est un produit passé de 270 milliers d'euros au premier semestre 2007 à 1.067 milliers d'euros au premier semestre 2008. Ces montants correspondent essentiellement aux produits de cession des valeurs mobilières de placement utilisées par la Société pour le placement de ses excédents de trésorerie.

**Perte nette**

En conséquence de l'évolution de l'activité reflétée par les postes de charges et produits exposés ci-dessus, la perte nette de la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2008 a représenté 7.924 milliers d'euros, contre 8.761 milliers d'euros au premier semestre 2007, soit une diminution de 837 milliers d'euros.

**1.4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES CONCERNANT LE PROCHAIN SEMESTRE**

La principale incertitude rencontrée par la Société, affectant le 2ème semestre 2008, concerne l'issue de l'enquête relative à l'essai doxorubicine Transdrug® de phase II dans le cancer primitif du foie. Le comité indépendant de sécurité (Drug Safety Monitoring Board) et le comité de pilotage de l'essai (Steering Committee), ont recommandé la suspension des inclusions compte tenu de la survenue d'atteintes respiratoires aiguës. Ils feront leurs recommandations sur la poursuite ou l'arrêt de cet essai au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 en fonction des analyses de l'enquête en cours.

Hormis ce point, aucun facteur de risque spécifique n'est anticipé au second semestre 2008, autre que les facteurs de risques inhérents à l'activité, à la structure, à la stratégie et à l'environnement de la Société, décrits dans le Document de Référence 2007, visé par l'AMF le 11 avril 2008 sous le numéro R. 08-021 : ces risques sont inhérents au développement de médicaments innovants et dépendent du succès des essais précliniques et cliniques ainsi que des contraintes d'enregistrement des produits au plan de la sécurité de la tolérance et de l'efficacité.

**1.5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR****Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires visé pour le Loramyc® en Europe en 2011 est de 25M€ soit 23% de part de marché. Pour 2012, le chiffre d'affaires visé est de 33 millions pour le Loramyc® en Europe, soit 30% de part de marché.

En France, 8000 patients ont déjà reçu du Loramyc®. L'ambition pour le deuxième semestre 2008 est de doubler ce nombre de malades, avec 8000 patients supplémentaires.

**Enregistrement** : les dates sont estimées sous réserve des résultats cliniques ou pharmaceutiques et des exigences supplémentaires des agences réglementaires.

La Société prévoit de déposer en fin d'année 2008 le dossier d'AMM du Loramyc® pour les Etats-Unis.

En ce qui concerne le dossier ondansetron RapidFilm™, le dépôt du dossier d'enregistrement Europe est prévu au premier semestre 2009. Le dépôt du dossier ondansetron Oral Spray est prévu au deuxième semestre 2009.

L'enregistrement de l'aciclovir Lauriad® est prévu en 2009 en Europe, et en fonction d'un programme pharmaco-clinique supplémentaire, le dossier d'enregistrement aux Etats-Unis serait prévu en 2010

**Développement**

Les candidats pour entrer en clinique en 2009 sont l'AMEP™, l'irinotecan Transdrug® et le fentanyl Lauriad®

La faisabilité de nouvelles applications thérapeutiques issues de la technologie mucoadhésive Lauriad (mucite et inflammation) sera déterminée en fin d'année 2008.

#### **1.6. PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 concernent la société SpeBio, détenue conjointement avec la société SpePharm BV.

SpePharm et BioAlliance ont conclu en mars 2007 un accord aux termes duquel a été constituée la société SpeBio, destinée à assurer la commercialisation du Loramyc® en Europe à l'exclusion de la France. Cet accord prévoit des versements maximum à hauteur de 29,5 millions. Cette somme se décompose en un montant de 5 millions d'euros sous forme d'augmentation de capital de BioAlliance Pharma effectuée en 2007 et un maximum de 24,5 millions d'euros versés par SpePharm à SpeBio sous forme d'augmentation de capital et immédiatement reversés à BioAlliance Pharma sous forme de revenus de licence. Au cours du premier semestre 2008, 2,5 millions d'euros ont ainsi été versés entre les trois sociétés, correspondant à l'obtention de l'AMM du Loramyc® au Royaume-Uni. Un montant complémentaire de 2 millions d'euros relatif à l'obtention de l'AMM en Allemagne, versé après le 30 juin 2008, figure dans les comptes consolidés du Groupe à la fois en dettes et en créances.

**CHAPITRE 2. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008****2.1. BILAN CONSOLIDE**

ACTIF	30/06/2008	31/12/2007	Note
€			
<b>Actifs non courants</b>			
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	95 261	119 525	3
Immobilisations corporelles	2 109 814	614 170	4
Immobilisations financières	273 456	294 984	5
Autres Actifs non courants	2 424 279	1 904 835	5
<i>Total des actifs non courants</i>	4 902 809	2 933 514	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours	136 902	211 529	5
Clients et comptes rattachés	2 002 419	455 447	5
Autres créances	5 800 648	3 673 388	5
Valeurs mobilières de placement	43 755 626	56 210 656	5
Disponibilités	99 137	52 275	
<i>Total des actifs courants</i>	51 794 732	60 603 295	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>56 697 541</b>	<b>63 536 808</b>	

PASSIF	30/06/2008	31/12/2007	Note
€			
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>			
Capital social	3 224 209	3 115 474	6
Moins : actions détenues en propre	- 95 815	- 108 223	6
Primes	97 944 440	96 985 385	
Réserves	- 52 864 972	- 35 253 366	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat	7 923 859	18 248 871	
Résultat en attente d'affectation	- 52 661	-	6
<i>Total des capitaux propres</i>	40 231 342	46 490 398	
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	467 106	646 585	7
Autres dettes	350 000	350 000	7
<i>Total des passifs non courants</i>	817 106	996 585	
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts et dettes financières à court terme	14 752	21 497	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 300 297	4 918 842	8
Autres passifs	11 334 044	11 109 486	8
<i>Total des passifs courants</i>	15 649 094	16 049 825	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>56 697 541</b>	<b>63 536 808</b>	

**2.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

€	30/06/08 (6 mois)	30/06/07 (6 mois)	Exercice clos le 31/12/2007	Note
Chiffre d'affaires	4 895 787	312 049	3 529 333	9
Autres produits de l'activité	13 116	13 681	8 016	9
Achats consommés	- 158 317	- 22 477	52 302	
Charges de personnel	- 4 378 301	- 3 672 799	- 7 057 795	9
Charges externes	- 9 277 659	- 6 748 730	- 14 431 649	9
Impôts et taxes	- 314 932	- 93 843	- 388 132	
Dotations nettes aux amortissements	- 189 026	- 76 028	- 188 140	
Dotations nettes aux provisions	- 178 384	- 205 365	- 516 957	9
Autres produits d'exploitation	2 262 233	1 516 533	1 613 198	9
Autres charges d'exploitation	- 2 022 462	- 53 217	- 2 168 739	9
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 8 991 178</b>	<b>- 9 030 197</b>	<b>- 19 564 594</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 084 623	276 368	1 329 770	
<b>Produits financiers</b>	<b>1 084 623</b>	<b>276 368</b>	<b>1 329 770</b>	10
<b>Charges financières</b>	<b>- 17 304</b>	<b>- 5 938</b>	<b>- 12 922</b>	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>- 7 923 859</b>	<b>- 8 759 767</b>	<b>- 18 247 746</b>	
Charges d'impôt	-	- 1 125	- 1 125	11
<b>Résultat net</b>	<b>- 7 923 859</b>	<b>- 8 760 892</b>	<b>- 18 248 871</b>	
Part du groupe	- 7 923 859	- 8 760 892	- 18 248 871	
Part des minoritaires				
Résultat par action	- 0,61	- 0,94	- 1,46	12
Résultat dilué par action	- 0,61	- 0,94	- 1,46	12

**2.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

En €	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves de conversion	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux Propres au 31/12/2006</b>	<b>2 169 086</b>	<b>53 831 900</b>	-	-	- 37 026 739	<b>18 974 247</b>	-	<b>18 974 247</b>
Résultat exercice					- 8 760 892	- 8 760 892		- 8 760 892
Augmentation de capital	153 033	5 977 083				6 130 116		6 130 116
Paievements fondés sur des actions					872 738	872 738		872 738
Actions propres			- 122 693		- 708	- 123 401		- 123 401
Dividendes						-		-
<b>Capitaux Propres au 30/06/2007</b>	<b>2 322 119</b>	<b>59 808 983</b>	- 122 693	-	- 44 915 601	<b>17 092 808</b>	-	<b>17 092 808</b>
Résultat exercice					- 9 487 979	- 9 487 979		- 9 487 979
Augmentation de capital	793 355	37 176 404				37 969 759		37 969 759
Paievements fondés sur des actions					921 780	921 780		921 780
Actions propres			14 470		- 20 440	- 5 970		- 5 970
Dividendes						-		-
<b>Capitaux Propres au 31/12/2007</b>	<b>3 115 474</b>	<b>96 985 387</b>	- 108 223	-	- 53 502 240	<b>46 490 398</b>	-	<b>46 490 398</b>
Résultat exercice					- 7 923 859	- 7 923 859		- 7 923 859
Augmentation de capital	108 735	959 054				1 067 789		1 067 789
Paievements fondés sur des actions					640 577	640 577		640 577
Actions propres			12 408		- 54 878	- 42 470		- 42 470
Réserves de conversion				- 1 093		- 1 093		- 1 093
Dividendes						-		-
<b>Capitaux Propres au 30/06/2008</b>	<b>3 224 209</b>	<b>97 944 441</b>	- 95 815	- 1 093	- 60 840 400	<b>40 231 342</b>	-	<b>40 231 342</b>

**2.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE**

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-7 923 859</b>	<b>-8 760 892</b>	<b>- 18 248 871</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	41 641	286 787	669 048
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	7 418	3 413	32 287
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	640 576	872 738	1 794 518
-/+ Autres produits et charges calculés (1)	-2 248 861	-1 486 897	- 1 426 655
-/+ Plus et moins-values de cession	58 084		21 147
-/+ Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
- Dividendes (titres non consolidés)			
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-9 425 002</b>	<b>-9 084 851</b>	<b>- 17 158 526</b>
+ Coût de l'endettement financier net	-1 067 319	-138 301	- 573 234
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-10 492 321</b>	<b>-9 223 152</b>	<b>- 17 731 760</b>
- Impôts versé			
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (2)	-4 513 508	3 618 521	11 183 071
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>-15 005 829</b>	<b>-5 604 631</b>	<b>- 6 548 689</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 696 837	-105 080	- 418 293
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			1
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-28 362	-1 615	- 121 589
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
+/- Incidence des variations de périmètre			
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
+/- Variation des prêts et avances consentis			
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 725 199</b>	<b>-106 695</b>	<b>- 539 881</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
. Versées par les actionnaires de la société mère	1 067 790	6 130 115	44 099 875
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options			
-/+ Rachats et ventes d'actions propres	-12 408	-123 401	- 129 370
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)			
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	1 067 319	138 301	573 234
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (1)	2 207 530	1 373 401	1 225 977
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>4 330 231</b>	<b>7 518 416</b>	<b>45 769 716</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises			
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-12 400 797</b>	<b>1 807 090</b>	<b>38 681 146</b>
<b>Trésorerie initiale</b>	<b>56 255 558</b>	<b>17 574 412</b>	<b>17 574 412</b>
<b>TRESORERIE FINALE</b>	<b>43 854 762</b>	<b>19 381 502</b>	<b>56 255 558</b>

(1) voir annexe note 9.5 page 25

(2) dont dotation IDR de 1139 euros

<b>BFR</b>	30/06/2008	31/12/2007	Variation
Stocks	136 902	211 528	-74 626
Clients	2 002 419	455 447	1 546 972
Autres créances	8 224 886	5 578 222	2 646 664
	10 364 207	6 245 197	4 119 010
Dettes financières	14 752	14 124	628
Fournisseurs	4 300 297	4 918 842	-618 545
Autres dettes	11 334 044	11 109 486	224 558
	15 649 093	16 042 452	-393 359
<b>Besoin en fond de roulement</b>	<b>-5 284 886</b>	<b>-9 797 255</b>	<b>4 512 369</b>

**CHAPITRE 3. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 30 JUIN 2008**

<b>NOTE 1 : EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS .....</b>	<b>17</b>
<b>NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>19</b>
<b>NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 5 : AUTRES ACTIFS .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 7 : PASSIFS NON COURANTS.....</b>	<b>30</b>
<b>NOTE 8 : PASSIFS COURANTS.....</b>	<b>31</b>
<b>NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS .....</b>	<b>32</b>
<b>NOTE 10 : AUTRES PRODUITS FINANCIERS .....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 11 : IMPOT DIFFERE.....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION.....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>34</b>
<b>NOTE 14 : BILAN DES BSA/BCE/SO AU 30 JUIN 2008 .....</b>	<b>35</b>
<b>NOTE 15 : REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>	<b>38</b>
<b>NOTE 16 : PARTIES LIEES .....</b>	<b>38</b>

**NOTE 1 : EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS**

BioAlliance Pharma SA est une «specialty pharma» dédiée aux infections opportunistes, cancer et SIDA, qui développe et commercialise des produits innovants répondant aux enjeux de résistance médicamenteuse.

**1.1. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DU SEMESTRE****• Déploiement commercial du Loramyc® en France**

Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a poursuivi le lancement de son premier produit Loramyc® indiqué dans la candidose oropharyngée du patient immunodéprimé, avec l'équipe d'attachés scientifiques de sa filiale Laboratoires BioAlliance Pharma. Divers moyens promotionnels ont été mis en œuvre, notamment l'organisation d'une étude épidémiologique destinée à mieux faire connaître la pathologie (plus de 2000 patients dans 35 centres spécialisés en cancérologie ont été impliqués). Le très bon accueil de la communauté médicale s'est concrétisé par une progression des prescriptions de Loramyc® sur le semestre : +35% entre fin décembre 2007 et fin mars 2008, +60% entre fin mars et fin juin 2008.

**• Obtention des premières autorisations de mise sur le marché pour Loramyc® en Europe**

A la suite de la conclusion de la procédure européenne de reconnaissance mutuelle fin 2007, BioAlliance Pharma a obtenu au premier trimestre 2008 les autorisations de mise sur le marché pour Loramyc® dans deux pays européens majeurs, le Royaume-Uni et l'Allemagne, ainsi qu'au Danemark, en Belgique et au Luxembourg. Ces autorisations, données par les autorités réglementaires de chaque pays, ont permis à la filiale en joint-venture SpeBio de finaliser la préparation des lancements qui ont effectivement eu lieu mi-2008 dans les trois premiers pays. Dans les autres pays européens, les négociations de prix et remboursement se sont poursuivies localement. L'obtention des autorisations de mise sur le marché au Royaume-Uni et en Allemagne entraîne un versement de 4,5 millions d'euros par la filiale Spebio.

**• Signature de deux accords de licence pour Loramyc® en Asie**

Un accord de licence exclusive a été signé le 30 mars 2008 avec la société Handok, spécialisée en oncologie. Cet accord, d'un montant global de 12 millions de dollars assorti de redevances significatives, couvre la Corée, Singapour, la Malaisie et Taiwan. Un montant de 1,5 millions de dollars a été reçu à la signature.

La Société a poursuivi sa politique de licence en Asie avec la signature, le 23 juin 2008, d'un accord exclusif pour la Chine avec la société NovaMed Pharmaceuticals. Cette société a mis en place un réseau commercial spécialisé en cancérologie et facilitera ainsi l'entrée du Loramyc™ sur un marché émergent très dynamique. L'accord générera potentiellement 4,5 millions de dollars constitués d'un paiement à la signature d'un million de dollars reçu début juillet suivi de paiements d'étapes. Des redevances élevées en relation avec le stade d'avancement du produit sont également fixées.

**• Poursuite des développements cliniques****- Dossier d'enregistrement du Loramyc™ en cours de préparation pour les Etats-Unis :**

La Société a annoncé en avril 2008 les résultats préliminaires positifs de l'étude pivot de phase III américaine pour le Loramyc™ (miconazole Lauriad®) et a poursuivi activement la préparation des rapports finaux destinés au dossier d'enregistrement aux Etats-Unis.

**- Essai aciclovir Lauriad® de phase III dans l'herpès labial récurrent :**

La Société a poursuivi comme prévu le recrutement des patients de son essai international en phase III.

- Essai doxorubicine Transdrug® de phase II/III dans le cancer primitif du foie :

La Société a poursuivi dans le trimestre le recrutement des patients dans son essai international de phase II. Comme prévu dans le protocole, des Comités indépendants de sécurité (Drug Safety Monitoring Board) et de pilotage (Steering Committee) ont suivi en continu le déroulement de cet essai.

Le 16 Juillet, la Société a annoncé la suspension de son essai de phase II sur doxorubicine Transdrug®, car les comités indépendants de pilotage et de sécurité en place ont constaté, au vu de résultats préliminaires, un bénéfice clinique mais des intolérances pulmonaires aiguës en fréquence et en gravité plus élevées qu'attendues. Ils ont recommandé la suspension de l'essai compte tenu de l'incidence de ce type d'effet. La recherche de facteurs prédictifs de la survenue de ces atteintes respiratoires aiguës est en cours. Les Comités indépendants de pilotage et de sécurité évalueront soigneusement les résultats de cette recherche destinée à essayer de prédire ces événements, de les prévenir ou d'en limiter les conséquences médicales.

- Autres développements prometteurs en cours :

La Société prévoit d'accélérer le passage en clinique de produits issus de son portefeuille et a ainsi continué à investir sur plusieurs candidats :

- ✓ l'AMEP™, produit de biothérapie destiné au mélanome invasif. Des résultats permettant une administration par voie générale intramusculaire ont été présentés en mai 2008 ;
- ✓ l'irinotecan Transdrug® conçu pour une voie d'administration orale originale dans le cancer colorectal ;
- ✓ le fentanyl Lauriad® prévu dans la douleur chronique sévère.

• **Prise de licence européenne de l'ondansétron oral spray®**

En mai 2008, la société a complété son portefeuille de produits avec la prise de licence pour l'Europe de l'ondansétron OS (Oral Spray) de la société NovaDel Pharma Inc pour un montant de 3 millions de dollars (équivalent à 1,9 millions d'euros). L'ondansétron est indiqué dans la prévention des nausées et vomissements induits par la chimiothérapie, la radiothérapie et la chirurgie, et pourrait être le premier antiémétique disponible en Europe sous la forme d'une solution innovante pour pulvérisation buccale. Strativa, la branche spécialisée de Par Pharmaceutical, est co-responsable avec NovaDel du développement clinique du produit aux Etats-Unis et a initié ce trimestre les études de bioéquivalence chez l'homme vis-à-vis du comprimé d'ondansétron. BioAlliance Pharma utilisera leur dossier d'enregistrement américain pour l'enregistrement du produit en Europe.

• **Nouveau Siège Social**

Fin février 2008, BioAlliance Pharma a emménagé dans son nouveau Siège Européen situé au 49, boulevard du Général Martial Valin, Paris 15°. Ces locaux permettent de regrouper l'ensemble des équipes sur un seul site. Un contrat de bail a été signé en novembre 2007 et des travaux d'aménagement ont été entrepris. Le changement de Siège Social a été entériné le 7 janvier 2008.

**1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2008**

Aucun événement postérieur au 30 juin 2008 pouvant avoir un impact significatif sur les comptes semestriels n'est à signaler.

**NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés sont présentés en euros.

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la même date et concernent la même période.

Les comptes consolidés au 30 juin 2008 ainsi que les notes annexes correspondantes ont été arrêtés par le Directoire de BioAlliance Pharma le 26 août 2008.

**2.1. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

BioAlliance Pharma a préparé ses comptes consolidés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008 en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire. Les comptes consolidés sont donc établis et présentés de manière condensée. Ils contiennent une sélection de notes explicatives et doivent être lus en liaison avec les comptes annuels du Groupe au 31 décembre 2007.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les postes concernés sont l'estimation des indemnités de retraites et l'évolution des avantages aux salariés relatifs aux plans de stocks options.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent au 31 décembre 2007, à l'exception des changements présentés aux paragraphes ci-dessous.

Les nouveaux principes comptables, appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2008 sont détaillés ci-après.

*NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES AU 30 JUIN 2008*

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- IFRIC 11: IFRS 2 - Group and Treasury share transactions. Publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007, cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans certains cas particuliers d'avantages accordés aux employés des différentes entités d'un groupe. Elle n'a pas trouvé d'application aux états financiers du Groupe.

*TEXTES NON ENCORE APPLICABLES*

Les états financiers du groupe au 30 juin 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées par l'Union Européenne au 30 juin 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2008.

- Norme IFRS 8 : Operating Segments. Publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, cette norme est appelée à remplacer les actuelles dispositions d'IAS 14.

BioAlliance mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces textes et leur application dans ses comptes. BioAlliance n'a pas l'intention d'appliquer ces textes par anticipation de leur date d'application obligatoire.

### ***OPTIONS OUVERTES PAR LE REFERENTIEL COMPTABLE INTERNATIONAL ET RETENUES PAR BIOALLIANCE***

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Dans ce cadre notamment, Bioalliance a choisi d'enregistrer, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels constatés depuis le 1er janvier 2005 selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement et l'enregistrement en résultat des écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

#### **2.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes, étant entendu qu'aucune cession n'est envisagée dans les douze prochains mois :

- Laboratoires BioAlliance Pharma, société par actions simplifiée, détenue à 100% par la société BioAlliance Pharma. Laboratoires BioAlliance Pharma est consolidée en intégration globale.
- SpeBio BV, société de droit néerlandais établie à Amsterdam, Pays-Bas, détenue à 50%, conjointement avec la société SpePharm BV. SpeBio a été constituée le 31 mai 2007 et est consolidée en intégration proportionnelle.
- BioAlliance Pharma Switzerland, société de droit helvétique établie à Genève, Suisse, détenue à 100% par la société BioAlliance Pharma. BioAlliance Pharma Switzerland a été constituée le 21 avril 2008 et est consolidée en intégration globale pour la première fois au titre de l'exercice 2008.

Les transactions intragroupes et les soldes sur les opérations entre les sociétés du groupe ont été éliminés.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

#### **2.3. INFORMATION SECTORIELLE**

Agissant sur un seul secteur d'activité, BioAlliance n'est pas tenue de fournir une information sectorielle. L'ensemble des actifs, passifs, charges et produits sont affectés à l'unique secteur d'activité de BioAlliance.

#### **2.4. CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES (IAS 21)**

##### **2.4.1. ETATS FINANCIERS EN DEVICES**

Les actifs et passifs dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'année.

Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont inscrits au bilan au niveau des capitaux propres, pour la part du Groupe au poste « Réserves de conversion » et, pour la part revenant aux tiers au poste « Intérêts minoritaires ». Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

## **2.4.2. OPERATIONS EN DEVISES**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euro en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions.

A la clôture, les liquidités et les créances et dettes d'exploitation en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les pertes et les gains latents résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

## **2.5. ACTIFS NON COURANTS**

### **2.5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)**

- **LOGICIELS**

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Les logiciels sont amortis sur une période de douze mois en mode linéaire, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

- **BREVETS**

Les brevets créés par BioAlliance sont comptabilisés en charges conformément au traitement des frais de recherche.

En application des critères de la norme IAS 38, les brevets acquis à titre onéreux par BioAlliance sont immobilisés et amortis. La durée d'amortissement généralement retenue par BioAlliance est de dix ans, ce qui correspond à la durée d'utilité estimée.

- **FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions requises par IAS 38 sont remplies. La société considère que les six critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché.

- **ACCORDS DE LICENCE**

Les accords de licence par lesquels le Groupe acquiert d'un tiers la licence sur les droits de commercialisation d'un produit sur un certain territoire comportent généralement un paiement à la signature, divers paiements complémentaires conditionnés à l'atteinte d'objectifs réglementaires et commerciaux, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires.

Ces accords de licence concernant en général des produits en cours de développement clinique, les sommes payées à la signature représentent une participation au financement des dépenses de R&D et à ce titre, elles sont comptabilisées en charge en totalité sur l'exercice au cours duquel le contrat a été signé.

### **2.5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)**

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement pour dépréciation est déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Installations spécialisées	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier	5 ans

### 2.5.3. DEPRECIATIONS D'ACTIFS

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, elles ne sont pas amorties mais soumises à des tests annuels de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

### 2.6. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Les Actifs financiers non courants incluent des immobilisations financières, à savoir notamment :

- des SICAV de trésorerie ayant fait l'objet de nantissement ;
- des dépôts et cautionnements correspondant essentiellement aux loyers ;
- et la partie « en espèces » du contrat de liquidités lié au rachat d'actions propres (note 5.1).

Ils comprennent également des autres actifs financiers non courants correspondant aux créances sur Crédit d'Impôt Recherche (part à plus d'un an).

Les Actifs financiers courants incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

- les autres actifs courants comprennent les créances correspondant au Crédit d'Impôt recherche (part à moins d'un an) ;
- la trésorerie comprend les liquidités en compte-courants bancaires ;
- les équivalents de trésorerie comprennent des SICAV de trésorerie et fonds communs de placement à faible volatilité et mobilisables à tout moment, ne présentant pas de risque de liquidité.

Ces actifs sont comptabilisés en fonction de leur nature, sur la base des règles suivantes :

- Les placements détenus jusqu'à leur échéance enregistrés au coût amorti.

Il n'existe pas à ce jour ce type de placement dans le Groupe.

- Les actifs à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale, conformément aux conditions d'application de l'option juste valeur qui peut trouver à s'appliquer à des éléments qui sont gérés, et dont la performance est évaluée, sur la base de la juste valeur.

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Ces actifs sont classés au bilan sous la rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie*.

Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur sans déduction des coûts de transaction qui pourraient être encourus lors de leur vente. Les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de juste valeur de ces actifs sont inscrits au compte de résultat en *Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie*.

- *Les prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués suivant la méthode du coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Ce poste comprend les dépôts & cautionnements s'agissant des actifs non courants, et les Créances commerciales (créances clients et autres actifs courants) s'agissant des actifs courants.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, y compris les coûts marginaux internes et externes directement attribuables à la transaction. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an. L'écart entre la juste valeur et le montant comptabilisé au bilan est imputé en compte de résultat.

Ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale).

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. La perte de valeur est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur : Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances commerciales, une perte de valeur est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critères tels que la situation financière du client (probabilité de faillite ou difficultés financières significatives), l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

- *Les actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

## **2.7. STOCKS**

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts des matières premières, les coûts directs et les frais généraux de production.

## **2.8. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants sont évalués à leur juste valeur.

## **2.9. PAIEMENTS EN ACTIONS (IFRS 2)**

Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) et les options de souscription d'actions (SO) attribués au personnel et qui ne sont acquis qu'au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2005 font l'objet d'une évaluation en date d'attribution conformément à la norme IFRS 2, afin de donner lieu à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat. L'évaluation est faite selon la méthode Black & Scholes.

## **2.10. PASSIFS NON COURANTS**

### **2.10.1. ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES (IAS 19)**

#### **• ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Conformément à la norme IAS 19, la méthode d'évaluation actuarielle retenue est la méthode d'évaluation rétrospective qui s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation,
- un taux d'inflation,
- un taux d'augmentation des salaires,
- un taux de rotation du personnel.

Cette méthode permet de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation.

#### **• AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES**

Les autres engagements envers les salariés, notamment ceux relatifs aux médailles du travail font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés en provision s'ils présentent un caractère significatif.

### **2.10.2. PROVISIONS**

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

## **2.11. PASSIFS COURANTS**

Les passifs courants sont évalués à leur juste valeur.

## **2.12. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les revenus de ventes de produits pharmaceutiques, les revenus générés par les accords de licence, ainsi que des facturations de prestations de services.

Les ventes de produits sont reconnues en chiffre d'affaires lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété et sur la base du prix prévu dans le contrat de vente.

Les accords par lesquels le Groupe licencie à un tiers les droits de commercialisation d'un ou plusieurs produits de son portefeuille comportent généralement un paiement à la signature, divers paiements complémentaires conditionnés à l'atteinte d'objectifs règlementaires et commerciaux, ainsi que des redevances sur le chiffre d'affaires.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les paiements dus au titre de la signature d'un contrat de licence, assimilables à des redevances payées en une seule fois, sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée du contrat ou une durée plus courte, en fonction de l'implication du Groupe ou des spécificités du contrat.
- Les paiements ultérieurs liés à la réalisation d'une condition sont immédiatement comptabilisés en autres produits au cours de l'exercice où ils sont reçus par le Groupe.

Les redevances perçues sont enregistrées en produits en fonction des chiffres d'affaires réalisés sur la période par les partenaires et des taux de redevances contractuels.

### 2.13. IMPOTS DIFFERES

Un impôt différé actif est constaté pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans le cas où il est probable de disposer de bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Un impôt différé passif est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 3.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement engagés sur le premier semestre 2008 ont été comptabilisés en charge pour un montant de 6.238.542 euros.

Depuis l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de Loramyc® pour la France, aucun frais de développement significatif n'a été engagé sur ce produit pour le territoire concerné et en conséquence, il n'y a pas eu d'immobilisation de frais de développement sur l'exercice.

### 3.2. BREVETS

En €	01/01/2008	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Valeur brute	243 979			243 979
Amortissements	- 140 749	- 8 785		- 149 534
<b>Valeur nette des brevets</b>	<b>103 230</b>	<b>- 8 785</b>	<b>-</b>	<b>94 445</b>

### 3.3. LOGICIELS

En €	01/01/2008	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Valeur brute	185 318			185 318
Amortissements	- 169 023	- 15 479		- 184 502
<b>Valeur nette des logiciels</b>	<b>16 295</b>	<b>- 15 479</b>	<b>-</b>	<b>816</b>

### 3.4. PERTE DE VALEUR

Aucune immobilisation incorporelle n'a eu à supporter de perte de valeur et aucune dépréciation n'a donc été effectuée au 30 juin 2008.

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES****4.1. VARIATION DU POSTE**

En €	01/01/2008	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Valeur brute	1 644 713	2 316 025	844 544	3 116 194
Amortissements	- 663 543	- 210 220	- 222 149	- 651 614
Subvention d'investissemnt	- 367 000		- 12 233	- 354 767
<b>Valeurs nettes des immobilisations corporelles</b>	<b>614 170</b>	<b>2 105 806</b>	<b>610 162</b>	<b>2 109 814</b>

La variation des immobilisations corporelles est essentiellement due à des travaux d'aménagement du nouveau siège social ainsi qu'à des acquisitions de divers matériels de laboratoire et de recherche, de matériel informatique. Une dépréciation accélérée des immobilisations corporelles non conservées dans le cadre du déménagement a été constatée pour un montant de 73.662 euros.

**4.2. PERTE DE VALEUR**

Aucune immobilisation corporelle n'a eu à supporter de perte de valeur et aucune dépréciation n'a donc été effectuée au 30 juin 2008.

**NOTE 5 : AUTRES ACTIFS****5.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

En €	01/01/2008	Augmentation	Diminution	Réactualisation en juste valeur	30/06/2008
Autres titres immobilisés	43 375			775	44 150
Dépôts et cautionnements	130 979	28 362		- 8 194	151 148
<i>Contrat de liquidité</i>					-
- Actions propres		95 815	- 95 815		0
- Actions espèces	120 630	42 630	- 85 102		78 158
<b>Valeur nette des Immobilisations financières</b>	<b>294 984</b>	<b>166 807</b>	<b>- 180 917</b>	<b>- 7 418</b>	<b>273 456</b>

**5.1.1. Autres titres immobilisés**

L'impact de la juste valeur des titres immobilisés correspondent à des SICAV de trésorerie ayant fait l'objet de nantissement est une amélioration du résultat de 775 euros.

**5.1.2. Dépôts et cautionnements**

L'augmentation de ce poste s'explique par le versement d'un complément de dépôt de garantie de 28.362 euros concernant le contrat de bail pour les locaux du nouveau siège social.

L'actualisation des dépôts et cautionnements a conduit à constater une minoration du résultat de 8.194 euros.

**5.2. AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

En €	01/01/2008	Augmentation	Diminution	30/06/2008
Valeur Autres actifs non courants	1 904 835	979 359	459 915	2 424 279

Les autres actifs non courants représentent la part à plus d'un an du crédit d'impôt recherche (CIR), relative aux exercices 2006 à 2008. En application de la norme IAS 20, ce poste n'a pas fait l'objet d'une actualisation à la clôture de l'exercice.

Conformément à la norme IAS 1, le CIR au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2008 d'un montant de 979.359 euros a été présenté en diminution des postes de charges et produits en fonction de leur nature, comme suit :

En €	30/06/2008	30/06/2007
Diminution du poste personnel	213 005	73 111
Diminution des charges externes	722 190	139 915
Diminution des amortissements	48 664	8 395
Diminution des subventions	- 4 500	- 20 009
<b>Total Crédit Impôt Recherche</b>	<b>979 359</b>	<b>201 412</b>

### 5.3. STOCKS ET EN-COURS

La valeur totale des stocks est 136.902 euros et se décompose de la façon suivante :

En €	Brut	Provision pour dépréciation	Net au 30/06/2008	Net au 31/12/2007
Stock Matières Premières	16 257		16 257	26 941
Stock EC	24 820		24 820	19 274
Stock PF	23 571		23 571	
Stock Marchandises	119 551	- 47 298	72 254	165 314
<b>Total Stocks</b>	<b>184 199</b>	<b>- 47 298</b>	<b>136 902</b>	<b>211 529</b>

### 5.4. CREANCES CLIENTS

En €	30/06/2008	< 1 an	> 1 an	31/12/2007
Clients et comptes rattachés nets	2 002 419	2 002 419		455 447

Les créances clients se rapportent essentiellement à la redevance due par la filiale SpeBio suite à l'obtention de l'AMM Loramyc® en Allemagne, ainsi qu'à des prestations de service facturées à la société Eurofins-VirAlliance Inc et aux créances relatives à la vente du Loramyc®.

### 5.5. AUTRES CREANCES

En €	30/06/2008	< 1 an	> 1 an	31/12/2007
Personnel et comptes rattachés	- 758	- 758		- 801
Crédit impôt recherche	1 131 968	1 131 968	-	672 053
IFA		-		-
Autres créances fiscales	2 491 509	2 491 509		1 417 833
Autres créances	1 396 601	1 396 601		814 385
Charges constatées d'avance	781 329	781 329		769 919
<b>Valeur nette des Autres créances</b>	<b>5 800 648</b>	<b>5 800 648</b>	<b>-</b>	<b>3 673 388</b>

La part à moins d'un an du crédit d'impôt recherche, à hauteur de 1.131.967 euros, est relative aux exercices de 2003 à 2005.

Au 31/12/07, la part du crédit d'impôt recherche à plus d'un an était de 1.904.835 euros.

Les autres créances fiscales sont relatives à de la TVA déductible ainsi qu'à un remboursement de TVA demandé pour un montant de 1.786.000 euros. Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des prestations de sous-traitance dans le cadre des essais cliniques de Phase III, ainsi qu'à des dépenses d'assurance.

Les autres créances sont constituées en majorité des 50% des autres créances de Spebio, notamment une créance de 1.000 milliers d'euros due par Spepharm.

## 5.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant de 43.755.626 euros inclut un montant créditeur de 1.008.579 euros correspondant à un décalage de date de valeur dans les opérations d'achat/ventes de sicav dans le cadre du cash pooling Groupe. L'impact de la juste valeur des liquidités de BioAlliance Pharma est une amélioration du résultat à hauteur de 534.523 euros.

## NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

### 6.1. CAPITAL SOCIAL

#### 6.1.1. Composition du capital social

Valeur nominale des actions	0,25 euros
Droits et privilèges attachés aux actions	Néant
Actions propres	16.185
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'options	Néant

#### 6.1.2. Politique de gestion du capital

Depuis son démarrage en 1997, le Groupe a financé sa croissance au moyen de levées de fonds privées et publiques. Le Groupe a notamment levé 30 millions d'euros lors de son introduction sur le marché Euronext Paris en décembre 2005, et 40 millions d'euros à l'occasion d'un placement privé finalisé en août 2007. Les capitaux propres représentent donc la source privilégiée de financement du groupe et leur gestion doit permettre au Groupe de disposer d'un niveau de trésorerie suffisant pour financer sa croissance, notamment à court terme pendant les années où il ne génèrera pas encore de ventes suffisantes pour couvrir ses dépenses de développement.

Le Groupe souhaite également fidéliser des actionnaires à long terme qui accompagneront le Groupe dans son développement international, en proposant un modèle économique garantissant une croissance élevée et rapide. Afin de réduire la volatilité du titre, le Groupe a aussi mis en place un contrat de liquidité avec un partenaire de premier plan.

Enfin, le Groupe entend fidéliser son personnel par des attributions régulières d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites.

#### 6.1.3. Evolution de la composition du capital social

	Nominal	Nb Actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/2007	0,25	12 461 894	3 115 473,50
Directoire du 30 juin 2008 (1)	0,25	434 940	108 735
<b>Actions entièrement libérées au 30/06/2008</b>	<b>0,25</b>	<b>12 896 834</b>	<b>3 224 208,50</b>

(1) Le directoire du 30 juin 2008 a constaté une augmentation de capital de 108 735 euros, correspondant à l'émission de 434 940 actions de 0,25 euros chacune, résultant de l'exercice de 108 735 BCE et BSA entre le 1er janvier et le 30 juin 2008.

Le capital a ainsi été porté à 3 224 208,50 euros divisé en 12 896 834 actions.

#### 6.1.4. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32 §33, les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec CM-CIC Securities ont été portées en déduction des capitaux propres, pour un montant de 95.815 euros. Le mali sur rachat d'actions, d'un montant de 54.879 euros au 30 juin 2008, a également été déduit des capitaux propres en application de la norme.

#### 6.1.5. Résultat en attente d'affectation

Le montant de 52.661 euros correspond au résultat du 31 décembre 2007 de la filiale Spebio non encore affecté selon les règles en vigueur aux Pays-Bas.

### 6.2. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les paramètres de calcul permettant l'évaluation selon la méthode de Black & Scholes des attributions de BCE et d'options de souscription d'actions faites sur l'année 2007 sont détaillés ci-dessous. L'intégralité des informations concernant les plans de BCE, BSA et options de souscription d'actions attribués par le Groupe est jointe en Note 14 de cette annexe.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2006, dans sa dixième résolution, a conféré au Directoire l'autorisation d'émettre 90 000 bons de souscription. Les Directoire en date du 9 juin et 13 décembre 2006 ont déjà émis et attribués respectivement 46 000 et 14 000 BSA-K. En conséquence, le Directoire du 10 octobre 2007 a décidé d'émettre les 30 000 BSA-K restants.

Aucune attribution de bons n'a eu lieu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2008.

L'assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 16 mai 2006, dans sa neuvième résolution, a conféré au Directoire l'autorisation de consentir, pendant les périodes autorisées par la loi, un nombre maximum de 630.000 options donnant droit chacune à une action.

Au cours du premier semestre 2008, 35.000 options de souscription d'action non encore attribuées ont été annulées par le Directoire du 25 avril 2008. Par ailleurs, les Directoires du 25 avril 2008 et du 30 juin 2008 ont constaté l'annulation de plein droit de 18.750 options de souscription (qui avaient été attribuées en 2007) pour cause de départ de la Société. Enfin, le Directoire du 25 avril 2008 a attribué 74.000 options de souscription d'actions au prix de 7,06€ assorties de règles de conditions d'acquisition des droits. La valorisation de ce nouveau plan de stocks options est résumée ci-après.

La valorisation des stocks options attribués en 2008 est résumée ci-après.

Options de souscription d'actions	
Date d'attribution	25/04/2008
Nombre d'options	74 000
Date d'exercice estimée	26/04/2013
Prix d'exercice (€)	7,06
Volatilité	53,77%
Taux de dividende	0%
Taux sans risque	4,10%
Charge totale (€)	305 387
Prix unitaire (€)	4,13
Charge sur l'exercice (€)	54 344

Etant donné que la société n'est cotée que depuis Décembre 2005, la volatilité a été évaluée sur 5 ans à partir d'un échantillon de sociétés comparables.

**Récapitulatif général des bons et options attribués**

	Charge totale	Charge sur le semestre
Attribution de BSA et BCE du 30/01/2006	715 961	9 241
Attribution de BCE du 24/03/2006	287 037	16 096
Attribution de BSA du 09/06/2006	308 268	25 481
Attribution de BSA du 13/12/2006	85 166	10 494
Attribution de SO du 30/10/2006	2 366 341	295 793
Attribution de SO du 5/04/2007	690 659	101 931
Attribution de SO du 10/10/2007	351 368	81 620
Attribution de BSA du 10/10/2007	191 657	45 576
Attribution de SO du 25/04/2008	305 387	54 344
<b>TOTAL</b>	<b>5 301 844</b>	<b>640 575</b>

**NOTE 7 : PASSIFS NON COURANTS****7.1. PROVISIONS**

En €	01/01/2008	Dotations	Reprises	30/06/2008
Engagements retraite	245 967	1 139		247 106
Provision litige	400 618		180 618	220 000
<b>Total provision pour risques et charges non courantes</b>	<b>646 585</b>	<b>1 139</b>	<b>180 618</b>	<b>467 106</b>

L'utilisation effective de la provision est de 64.064 euros.

La nature des provisions pour litige concerne d'anciens salariés et des fournisseurs.

- **ENGAGEMENTS DE RETRAITE (IAS 19)**

La provision pour engagements de retraite s'élève à 247.106 euros contre 245.967 euros en 2007. L'impact au 30/06/2008 est une diminution du résultat de 1.139 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

Convention Collective	CNN des Entreprises du Médicament
Age de départ en retraite	65 ans à l'initiative du salarié
Date de calcul	30/06/2008
Table de mortalité	INSEE 2002-2004 H/F
Taux d'actualisation	5,60%
Taux de revalorisation des salaires	4%
Taux de turn over	Par structure d'âge <sup>(1)</sup>
Taux de charges sociales	46% pour Bioalliance et 44 % pour Laboratoires

(1) Au 30 juin 2008, le taux de turnover appliqué pour les salariés de 16 à 35 ans est de 13%, de 6,7% pour les salariés de 36 à 45 ans et de 3% de 46 à 49 ans. Au delà, la probabilité de départ reste nulle.

**7.2. AUTRES DETTES NON COURANTES**

Ce poste correspond exclusivement aux subventions ANVAR, remboursables sous certaines conditions. Elles ne font l'objet d'aucune actualisation.

**NOTE 8 : PASSIFS COURANTS****8.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

En €	30/06/2008	31/12/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	4 300 297	4 918 842

**8.2. AUTRES PASSIFS**

En €	30/06/2008	31/12/2007
Dettes sociales	1 799 416	1 046 791
Dettes fiscales	182 042	208 780
Autres dettes	9 352 586	9 853 915
<b>Autres dettes</b>	<b>11 334 044</b>	<b>11 109 486</b>

Les autres dettes au 30 juin 2008 comprennent essentiellement des revenus de licence différés à hauteur de 8.968 milliers d'euros.

La reconnaissance en chiffre d'affaires des paiements initiaux reçus a été étalée :

Sur une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour l'accord SpeBio. Au 30 juin, la quote-part du groupe (50% du total soit un montant de 1.500 milliers d'euros) a été comptabilisée pour 1.275 milliers d'euros en produit constaté d'avance et 75 milliers d'euros en chiffre d'affaires.

Sur une période fixée à 30 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour l'accord PAR Pharmaceutical. La durée d'étalement choisie initialement par la société était de 24 mois et le changement d'estimation effectué sur le premier semestre 2008 a été confirmé par la réunion intervenue avec la FDA au cours du mois d'août 2008, qui a permis de valider le déroulement de la procédure d'enregistrement de Loramyc® aux Etats-Unis. Cette réunion s'est déroulée très favorablement et permet, comme prévu, de confirmer un enregistrement du produit sur ce territoire fin 2009. Au 30 juin, 6.210 milliers d'euros sont comptabilisés en produit constaté d'avance et 2.070 milliers d'euros en chiffre d'affaires. L'impact du changement d'estimation est une diminution du chiffre d'affaires du semestre de 690 milliers d'euros et une augmentation du même montant du produit constaté d'avance.

Sur une période fixée à 27 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 pour l'accord Handok. Au 30 juin, 843 milliers d'euros en produit constaté d'avance et 105 milliers d'euros en chiffre d'affaires.

- L'accord NovaMed ayant été conclu le 23 juin, l'étalement en chiffre d'affaires du paiement initial de 640.615 euros se fera à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Il est comptabilisé pour son intégralité en produit constaté d'avance.

**NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS****9.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

En €	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires	4 895 787	312 049

Le chiffre d'affaires comprend pour l'essentiel une quote-part des paiements reçus à la signature des accords SpeBio, Par Pharmaceutical et Handok pour un montant total de 2.250 milliers d'euros, ainsi qu'un montant de 2.250 milliers d'euros correspondant à la part du groupe, soit 50% des 4.5 millions d'euros dû par la filiale Spebio suite à l'obtention des AMM de Loramyc au Royaume-Uni et en Allemagne. Le chiffre d'affaires comprend également les ventes du produit Loramyc et des prestations de services facturées à la société Eurofins-VirAlliance, Inc.

**9.2. AUTRES PRODUITS**

Après retraitement des subventions publiques non remboursables reçues au cours de l'exercice réaffectées en diminution des postes de charges (subventions de la Communauté Européenne d'un montant total de 11.915 euros), les autres produits s'établissent comme suit :

En €	30/06/2008	30/06/2007
Autres Produits	13 116	13 681

**9.3. CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En €	30/06/2008	30/06/2007
Salaires	2 692 428	2 010 552
Charges	1 263 643	899 697
Avantages au personnel (IFRS 2)	640 576	872 738
Crédit Impôt Recherche Imputé	- 213 005	- 73 111
Subventions d'exploitation Imputées	- 5 341	- 37 078
<b>Total charges de personnel</b>	<b>4 378 301</b>	<b>3 672 799</b>
<b>Effectif</b>	<b>93</b>	<b>62</b>

**9.4. CHARGES EXTERNES**

Les charges externes sont composées des postes suivants :

En €	30/06/2008	30/06/2007
Frais commerciaux et administratifs	5 498 615	2 755 669
Sous-traitance scientifique	4 501 235	4 132 977
Crédit Impôt Recherche Imputé	- 722 190	- 139 915
<b>Total</b>	<b>9 277 659</b>	<b>6 748 730</b>

Cette augmentation de 37 % des charges externes est liée :

- au développement des programmes cliniques et des projets de recherche en amont ;
- aux frais commerciaux liés au lancement et à la promotion de Loramyc ;
- ainsi qu'aux frais généraux et administratifs liés à la croissance des activités de la société.

#### 9.5. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En €	30/06/2008	30/06/2007
Prime Spebio	2 250 000	1 500 000
Autres	12 233	16 533
Total	2 262 233	1 516 533

La prime Spebio à hauteur de 2,25 millions d'euros représente l'écart entre la valeur des titres SpeBio, détenus par BioAlliance Pharma, et la quote-part du Groupe dans la situation nette de SpeBio. Cette différence, comptabilisée en produit par assimilation à la situation visée au paragraphe 56 de la norme IFRS 3, provient de l'augmentation de capital de SpeBio réservée à SpePharm au travers de laquelle cette société a versé un montant de 4,5 millions d'euros suite à l'obtention des AMM de Loramyc au Royaume-Uni et en Allemagne.

#### 9.6. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

En €	30/06/2008	30/06/2007
Accord Novadel- Paiement à la signature	1 925 916	0
Autres	96 546	53 217
Total	2 022 462	53 217

Le paiement à la signature de l'accord Novadel, soit 1.9 million d'euros, représentant une participation au financement des dépenses de R&D, a été intégralement comptabilisé en charges.

#### NOTE 10 : AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Les autres produits financiers correspondent essentiellement, comme en 2007, aux plus-values de cession des valeurs mobilières de placement utilisées par la société.

#### NOTE 11 : IMPOT DIFFERE

Bien que le groupe BioAlliance dispose de déficits à hauteur de 55 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 3,6 millions d'euros provenant de la filiale Laboratoires Bioalliance Pharma intégrée fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007), aucun impôt différé actif n'a été constaté dans la mesure où la société n'est pas en mesure de pouvoir récupérer à court terme cet actif d'impôt.

#### NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

##### 12.1. RESULTAT NET PAR ACTION

En €	30/06/2008	30/06/2007
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de BioAlliance	- 7 923 859	- 8 760 892
Nombre d'actions ordinaires	12 896 834	9 288 474
Nombre d'actions propres	16 185	9 847
<b>Résultat net par action</b>	<b>- 0,61</b>	<b>- 0,94</b>

## 12.2. RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte des options et bons qui pourraient avoir un effet anti-dilutif du fait de la perte de l'exercice.

## NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 13.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS

Dans le cadre du contrat conclu avec la société Eurofins-VirAlliance (EVI) en date du 20 octobre 2005 relatif à la cession de licences (anciennement exploitées par VirAlliance, filiale de BioAlliance Pharma dissoute en 2005), la Société BioAlliance s'est vue octroyer des stocks options EVI exerçables entre le 1er janvier et le 30 juin 2009. Le prix d'exercice de ces stocks options sera déterminé sur la base des comptes de la Société EVI clos au 31 décembre 2008. L'exercice des stocks options pourrait intervenir plus tôt, dans le cas où la Société EVI procéderait à une opération de fusion ou de consolidation avec une société autre que BioAlliance. Il est également précisé que la Société BioAlliance Pharma ne posséderait à terme pas plus de 40 % du capital social de la Société EVI. BioAlliance ne détiendra pas le contrôle d'Eurofins-VirAlliance à l'issue de l'exercice éventuel des options de souscription que le groupe détient. De fait, les droits de vote potentiels que ces options confèrent, n'ont pas été réputés constitutifs du contrôle de Eurofins-VirAlliance dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe.

### 13.2. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (IAS 17)

La société a conclu un contrat de location immobilière correspondant à son siège social situé 31/49 boulevard du Général Martial Valin, Paris 15° et un contrat concernant la location de véhicules de sociétés. La charge future minimum est la suivante :

< 1 an	entre 1 et 5ans	> 5 ans
839 621	2 920 747	2 347 599

### 13.3. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Compte tenu des incertitudes liées aux modalités d'évaluation de la provision sur le DIF et du caractère non significatif de celle-ci, ce passif n'a pas été enregistré dans les comptes. Il a été considéré comme un passif éventuel.

Le nombre d'heures acquises par les salariés du groupe s'élève à 2122 heures au 30 juin 2008.

### 13.4. PASSIF EVENTUEL DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AVEC UN TIERS

Dans le cadre d'un contrat conclu avec un consultant impliqué dans la négociation des accords de partenariat conclus avec la société, il a été prévu le versement d'honoraires spécifiques. Ces honoraires sont calculés sur la base du montant total des accords signés et ils sont payés au consultant au moment où BioAlliance reçoit ou verse les paiements d'étape prévus aux contrats. Etant donné que ces paiements sont soumis à la réalisation de conditions suspensives, le montant des honoraires futurs au 30 juin 2008 ne peut pas être évalué de manière fiable.

**NOTE 14 : BILAN DES BSA/BCE/SO AU 30 JUIN 2008****• Récapitulatif des bons de souscription d'actions au 30 juin 2008**

Type	Date d'autorisation	BSA ou BSCPE Autorisés	BSA ou BSCPE Attribués	Bénéficiaires	BSA ou BSPCE en circulation au 31/12/07	BSA ou BSCPE exercés entre le 01/01/08 et le 30/06/08	BSA ou BSCPE en circulation au 30/06/08	Actions pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
<b>BSA - A</b>	14 avril 2003 Résolution #48	6 600	6 600	Membres du Conseil scientifique	3 450	3 450	0	0	2,455	13/04/2008
<b>BCE - C</b>	14 avril 2003 Résolution #49	38 400	38 400	Dirigeants et salariés	2 450 (1)	2 450	0	0	2,455	13/04/2008
<b>BCE - D</b>	14 avril 2003 Résolution #50	75 360	75 360	Fondateurs	75 360	75 360	0	0	2,455	13/04/2008
<b>BCE - E</b>	14 avril 2003 Résolution #51	30 144	30 144	Dirigeants	20 096	20 096	0	0	2,455	13/04/2008
<b>BCE &amp; BSA - H</b>	14 avril 2003 Résolution #52	75 359	73 859 (2)	Salariés	2 959 BSA 4 420 BCE (3) 7 379 (4)	2 959 BSA 4 420 BCE 7 379	0	0	2,455	13/04/2008
<b>BSA - B</b>	17/03/2004 Résolution # 3	15 000	15 000	Membres du conseil de surveillance	11 100	0	11 100	44 400	4,093	16/03/2009
<b>BCE - F</b>	19/07/2004 Résolution #5	5 420	5 420	Fondateurs	5 420	0	5 420	21 680	4,093	18/07/2009
<b>BCE &amp; BSA - I</b>	19 juillet 2004 Résolution #6	5 420	0 (5)	Salariés	0	0	0	0	4,093	18/07/2009
<b>BCE - G</b>	19/07/2004 Résolution#7	114 157	114 157	Cadres dirigeants	69 188 (6)	0	69 188	276 752	4,093	18/07/2009
<b>Sous TOTAL</b>					194 443	108 735	85 708	342 832		

- (1) Après exercices et déduction de 7 350 BSPCE annulés pour départ des salariés  
(2) Après déduction de 1 500 BSPCE non attribués et annulés le 22 septembre 2005  
(3) Après annulation de 650 BCE-H pour cause de départ de salarié  
(4) Après exercices et déduction de 18 450 BSPCE annulés pour cause de départ des salariés  
(5) Non attribué - Annulés  
(6) Après exercices et déduction de 6 918 BSPCE annulés pour départ des salariés

Type	Date d'autorisation	BSA ou BSCPE Autorisés	BSA ou BSCPE Attribués	Bénéficiaires	BSA ou BSPCE en circulation au 31/12/07	BSA ou BSCPE exercés entre le 01/01/08 et le 30/06/08	BSA ou BSCPE en circulation au 30/06/08	Actions pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
<b>BCE &amp; BSA - J</b>	07/11/2005 Résolution #10	161 000	137 394(7)	Dirigeants Salariés Membres du Conseil de surveillance	82 250 (8)	0	82 250	263 548	10,640	07/11/2010
					0 dont 57 025 (9)		0 dont 65 887 (10)		6,140	07/11/2010
<b>BSA - K</b>	16 mai 2006 #10	90 000	90 000(11)	Membres du Conseil de surveillance et conseil scientifique	90 000 dont 26 500 (12)	0	46 000 14 000 30 000 dont 37 500 (13)	37 500	12,51 11,80 11,18	09/06/2011 13/12/2011 10/10/2012
<b>BSA-L</b>	29 avril 2008 #21	150 000	0	Membres du Conseil de surveillance et conseil scientifique	0	0	0	0		5 ans après l'attribution
<b>TOTAL BONS</b>					366 693 dont 251 468 + 26 500 (14)	108 735	257 958 dont 151 595 + 37 500 (15)	606 380 + 37 500		
<b>TOTAL ACTIONS</b>						434 940 actions créées		643 880		

(7) Après déduction de 23 606 bons non attribués et annulés par le Directoire du 24 mars 2006.

(8) Après déduction de 15 900 BCE annulés par le Directoire du 2 janvier 2007 ( 11 250 + 4 650)

(9) Seuls 57 025 de ces bons étaient susceptibles d'être exercés au 31 décembre 2007 compte tenu de leurs règles de vesting.

(10) Seuls 65 887 de ces bons sont susceptibles d'être exercés au 30 juin 2008 compte tenu de leurs règles de vesting.

(11) Les BSA-K ont fait l'objet de 2 attributions en 2006 + 1 le 10 octobre 2007 . Un bon donne droit à une action.

(12) Seuls 26 500 de ces bons étaient susceptibles d'être exercés au 31 décembre 2007 compte de leurs règles de vesting.

(13) Seuls 37 500 de ces bons sont susceptibles d'être exercés au 30 juin 2008 compte tenu de leurs règles de vesting.

(14) 251 468 bons donnant chacun droit à 4 actions et 26 500 bons donnant chacun droit à 1 action étaient susceptibles d'être exercés au 31 décembre 2007 compte tenu de leurs règles de vesting.

(15) 151 595 bons donnant chacun droit à 4 actions et 37 500 bons donnant chacun droit à 1 action sont susceptibles d'être exercés au 30 juin 2008 compte tenu de leurs règles de vesting.

● Récapitulatif des options d'actions au 30 juin 2008

Désignation du Plan	Date d'attribution (Directoire)	Nombre d'options Autorisées	Nombre d'options Attribuées	Bénéficiaires	Acquisition par tranche de 25% à compter du ...	Nombre d'options annulées (1) puis (2)	Options en circulation au 30/06/08	Options pouvant être souscrites en tenant compte des annulations et du vesting	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
SO (2006) 1	30-oct-06		352 000	Dirigeants et salariés	30/10/2007	10 000	342 000	85 500	12,74	30/10/2011
SO (2006) 2	05-avr-07		114 000	salariés	05/04/2008	28 750	85 250	22 250	12,55	05/04/2012
SO (2006) 3	10-oct-07		55 000	salariés	10/10/2008	0	55 000		11,18	10/10/2012
SO (2006) 4	25-avr-08		74 000	salariés	25/04/2009	0	74 000		7,06	25/04/2013
<b>TOTAL</b>		630000 (3)	595 000			38 750	556 250	107 750		

(1) annulés pour départ d'un salarié avant acquisition définitive. Constat par le Directoire du 2 juillet 2007

(2) annulés pour départ de 6 salariés avant acquisition définitive ou perte du droit d'exercice. Constat par les Directoires du 10 octobre 2007, du 25 avril 2008 et du 30 juin 2008.

(3) Le Directoire du 25 avril 2008 a annulé 35 000 options non attribuées

**NOTE 15 : REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations et avantages de toute nature					
	Rémunérations brutes en euros			BSA- BCE et SO Attributions	Avantages en nature en euros	Total en euros
	fixe	variable	exceptionnelle			
Mme Dominique Costantini S1 2008	100 217,34	N/A	30 501	N/A	Assurance chômage 2 788,94	133 507,28
M. Gilles Avenard S1 2008	95 058,77	N/A	24226	N/A	Assurance chômage 2 390,52	121 675,29
M. Jean-Claude Deschamps S1 2008	30 000	Comités 4 500	N/A	N/A	N/A	34 500
M. François Sarkozy S1 2008	12 500	Comités 6 000	N/A	N/A	N/A	18 500
M. Georges Hibon S1 2008	11 000	N/A	N/A	N/A	N/A	11 000
M. Jean-Marie Zacharie S1 2008	7 000	Comités 3 000	N/A	N/A	N/A	10 000
M. Gilles Marrache S1 2008	2 000	N/A	N/A	N/A	N/A	2 000
M. Philippe Taranto S1 2008	2000	Comités 0	N/A	N/A	N/A	2000
M. Christophe de Backer S1 2008	2 000	Comités 0	N/A	N/A	N/A	2 000

BioAlliance Pharma a mis en place un mode de rémunération des membres du Conseil de surveillance par jetons de présence.

Le Conseil de surveillance du 29 avril 2008, sur propositions du Comité des rémunérations en date du 27 février 2008, a fixé le montant des jetons de présence à répartir entre les membres indépendants du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours à 153 000 euros.

Le montant des indemnités retraites des mandataires sociaux s'élèvent à 148.542 euros.

**NOTE 16 : PARTIES LIEES**

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 concernent la société SpeBio, détenue conjointement avec la société SpePharm BV.

SpePharm et BioAlliance ont conclu en mars 2007 un accord aux termes duquel a été constituée la société SpeBio, destinée à assurer la commercialisation du Loramyc® en Europe à l'exclusion de la France. Cet accord prévoit des versements maximums à hauteur de 29,5 millions. Cette somme se décompose en un montant de 5 millions d'euros sous forme d'augmentation de capital de BioAlliance Pharma effectuée en 2007 et un maximum de 24,5 millions d'euros versés par SpePharm à SpeBio sous forme d'augmentation de capital et immédiatement reversés à BioAlliance Pharma sous forme de revenus de licence. Au cours du premier semestre 2008, 2,5 millions d'euros ont ainsi été versés entre les trois sociétés, correspondant à l'obtention de l'AMM du Loramyc® au Royaume-Uni. Un montant complémentaire de 2 millions d'euros relatif à l'obtention de l'AMM en Allemagne, versé après le 30 juin 2008, figure dans les comptes consolidés du Groupe à la fois en dettes et en créances.

**CHAPITRE 4. DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES****Responsables du Rapport Financier Semestriel**

Madame Dominique Costantini, président du directoire de BioAlliance Pharma.

Monsieur Gilles Avenard, membre du directoire et directeur général de BioAlliance Pharma.

**Attestation des responsables du Rapport Financier Semestriel**

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables (normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en page 3 du présent rapport) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Madame Dominique Costantini  
Président du directoire

Monsieur Gilles Avenard  
Directeur général

**CHAPITRE 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2008**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BioAlliance Pharma, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 27 août 2008

Les Commissaires aux comptes  
Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International/Ernst & Young Audit

Olivier Bochet

Franck Sebag